



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Laurent Nasar

08.07.2015

## RÉSOLUTION

commémorant le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica de juillet 1995

### La Chambre des Députés,

- Vu les résolutions du Parlement Européen du 7 juillet 2005 et du 15 janvier 2009 ainsi que la perspective d'adhésion à l'Union Européenne offerte aux pays des Balkans occidentaux lors du sommet européen de Thessalonique en 2003 ;
- Considérant que le 11 juillet 2015 marquera le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica, reconnu comme tel par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY);
- Considérant que plus de 8.000 hommes et garçons musulmans ont été exécutés par les forces serbes de Bosnie et par des unités paramilitaires;
- Considérant que près de 25.000 femmes, enfants et personnes âgées ont été déplacés de force et que la tragédie humaine de Srebrenica constitue un des crimes de guerre les plus graves depuis la fin de la Seconde guerre mondiale ;
- Considérant qu'en juillet 1995, la ville bosniaque de Srebrenica, à l'époque une enclave proclamée et zone protégée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de par sa résolution 819 du 16 avril 1993, est tombée aux mains des milices serbes de Bosnie et sous l'autorité suprême du président de la République serbe ;
- Considérant l'échec des Nations Unies dans la prévention du génocide de Srebrenica ;
- Rappelant que l'Union Européenne n'est pas seulement une union économique et monétaire mais aussi et avant tout une union politique de paix ainsi qu'une communauté de droit et de destin;

1. Commémore solennellement, avec de nombreux parlements à travers le monde, le 20<sup>ième</sup> anniversaire du génocide de Srebrenica de juillet 1995 ;
2. Rend hommage à toutes les victimes des crimes commis pendant les conflits en ex-Yougoslavie ainsi qu'à toutes les victimes de tous les génocides et crimes contre l'humanité et exprime sa sympathie et sa solidarité aux familles des victimes ;
3. Se joint à l'appel du Parlement Européen pour que soit instituée une journée internationale de commémoration des génocides afin de rappeler le droit de tous les peuples et de toutes les nations du monde à la paix et à la dignité ;
4. Encourage les autorités de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine à faire face à leur passé douloureux et agité;
5. Réclame aux autorités de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine des efforts supplémentaires visant à traduire en justice les responsables qui sont encore en fuite et appuie sans réserve le travail difficile accompli par le TPIY ;
6. Demande que tous les pays coopèrent avec la justice internationale et réaffirme l'importance pour la communauté internationale de tirer les leçons de son échec dans la prévention du génocide de Srebrenica.

Luxembourg, le 8 juillet 2015



L. Posar